



CAP Locale du 25 juin 2015

DECLARATION LIMINAIRE

La CGT Finances Publiques n'a jamais cessé de rappeler son attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents. Elle revendique une notation basée sur des critères objectifs reflétant la qualité du service public et le travail réalisé. Force est de constater que le système actuel, lié à un entretien individuel basé sur des objectifs arbitraires et la mise en compétition des agents entre eux, ne remplit pas ce rôle.

Le recours hiérarchique préalable a de plus conduit à modifier profondément les relations entre notés et notateurs. Le faible nombre de dossiers à traiter lors des CAPL depuis cette instauration en est la preuve, alors même que les conditions de travail, et inévitablement les rapports entre agents et chef de service empirent. Ce recours a compliqué la procédure d'appel et de nombreux agents renoncent.

Parallèlement, les réserves constituées sont devenues trop importantes en proportion du volume des appels. Dans le contexte actuel une distribution plus large serait souhaitable, même si elle ne pourrait prétendre à compenser les efforts toujours plus soutenus demandés aux personnels. Au gel du point d'indice et aux suppressions d'emploi déjà subis on ajoute divers projets comme la retenue à la source et l'individualisation des rémunérations qui ne peuvent qu'augmenter le malaise ressenti dans les services.

Sur ce dernier point la CGT Finances Publiques réaffirme son opposition à toutes formes de rémunération au mérite et mettra tout en œuvre pour s'opposer à l'application du RIFSEEP au sein de la DGFIP. Elle rappelle son attachement au statut de la Fonction Publique, et renouvelle ses

revendications en matière de rémunérations de créations d'emplois et de maintien d' implantations de services.

Les élus CGT

Eric PFENNINGER

Yanis SACI

Sonia GAUTHIER

Sylvie TRINCAT